Égalité des chances et absence de discrimination

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 7 Numéro 10 Octobre 2007

THE MANITOBA HUMAN RIGHTS COMMISSION

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA

Deux écoles réussissent à faire bouger les choses

La Commission des droits de la personne du Manitoba a remis un certificat de réussite à deux écoles qui ont accepté de relever le défi « Changeons les choses » de la Commission et de promouvoir l'égalité et les droits de la personne à l'école et dans leur collectivité.

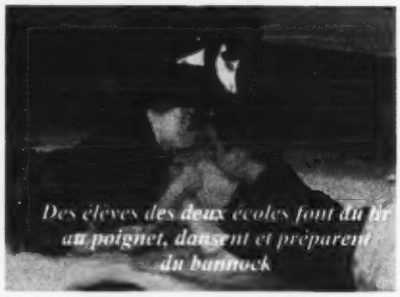

Des élèves des deux écoles font du tir au poignet, dansent et préparent du bannock

Lors des conférences des jeunes sur les droits de la personne, le président de la Commission, M. Jerry Woods, encourage les élèves à faire profiter leurs écoles et leurs collectivités de ce qu'ils ont appris durant les ateliers. Selon M. Woods, la clé d'une conférence réussie se trouve dans les actions qu'elle engendre. « Nous espérons armer les élèves de certains outils pour qu'ils puissent faire circuler le message de respect, d'égalité des chances et de protection contre la discrimination à leur retour chez eux », explique-t-il.

Au moins deux écoles ont retenu le message de M. Woods et ont su relever le défi : La St. Laurent School de Saint-Laurent et le Margaret Barbour Collegiate du Pas.

Dans leur proposition de projet, les élèves de la St. Laurent School ont écrit que dans la société actuelle, on parle toujours de « tolérance » ou « d'acceptation » des autres cultures, mais que les mots « acceptation » et « plaisir » sont rarement utilisés. Selon eux, comprendre la culture et l'histoire des autres est un des moyens de mettre fin à la discrimination.

Fiers de leur héritage métis, les élèves de la St. Laurent School ont décidé d'inviter leurs camarades d'une autre école de la Division scolaire Prairie Rose, la Elm Creek School, afin de leur faire découvrir, le temps d'une journée, les coutumes et les traditions métisses. Plus de 400 élèves ont participé à cette manifestation. Au programme : violoneux, démonstration d'artisanat des perles, tir au poignet, préparation de bannock, pour ne citer que quelques activités. Les élèves de la St. Laurent School ont confectionné un livre de photos accompagnées de musique que l'on peut consulter sur le site Web de la Commission à www.gov.mb.ca/hrc. Il suffit de cliquer sur MHRC TV.

C'est un projet différent (également affiché sur le site Web de la Commission) qui a vu le jour au Pas. Après avoir assisté à la conférence des jeunes qui avait lieu dans cette ville, des élèves du Margaret Barbour Collegiate ont préparé un exposé pour leurs camarades plus jeunes auxquels on a demandé de répondre à des questions comme celles-ci : « Quels sont tes droits et tes responsabilités? » et « Si l'on pouvait éliminer la discrimination raciale, qu'est-ce que cela changerait dans le monde? ».

Le défi - suite page 2

suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Les droits en question
par Jerry Woods, président
Le monde complexe des excuses

Présenter des excuses de façon sincère, en ressentant de vrais remords, peut aider à résoudre un grand nombre de conflits. Pour beaucoup de gens, des excuses écrites, en bonne et due forme, signifient que leur auteur reconnaît sa responsabilité et contribuent à la réparation des torts, ce qui est vrai dans certains cas. Quoique rarement, le gouvernement canadien a déjà présenté des excuses officielles. Ce fut le cas en 1988, à l'intention des Canadiens japonais survivants internés durant la Seconde Guerre mondiale. À cette occasion, le gouvernement canadien a aussi reconnu qu'il avait commis une faute. Dans d'autres circonstances, le gouvernement a exprimé officiellement ses regrets.

Beaucoup de gens n'ont pas conscience du fait que des excuses sont également demandées dans le cadre de négociations visant le règlement d'une plainte pour atteinte aux droits de la personne. Ces excuses sont sincères : celui qui les prononce admet que quelqu'un a subi des torts et, en même temps, exprime ses regrets pour les expériences négatives vécues par cette personne. Mais elles ne signifient pas nécessairement la reconnaissance d'une faute. Bien que les excuses aident souvent les victimes à retrouver leur estime de soi, elles peuvent aussi être perçues comme un geste sans signification.

Du point de vue du plaignant, il semble raisonnable de penser que si des excuses sont sincères et s'accompagnent d'une reconnaissance de faute, la personne ou la société responsable devrait en accepter toutes les conséquences, légales et autres. C'est la raison pour laquelle les gens sont souvent peu disposés à présenter des excuses dans le cadre du règlement d'une plainte pour atteinte aux droits de la personne. Eux-mêmes ou leurs avocats redoutent en effet qu'on s'en serve par la suite pour établir leur responsabilité légale. La plupart des médiateurs pour les droits de la personne considèrent cependant que lorsque des excuses sont présentées, sous une forme ou une autre, à la table des négociations, elles peuvent faire avancer les discussions et permettre aux deux parties d'en arriver plus rapidement à une conclusion.

Le monde des excuses est complexe. C'est peut-être la raison pour laquelle deux gouvernements provinciaux du Canada se sont dotés d'une législation sur la résolution de conflit qui permet aux parties d'exprimer des regrets et des remords sincères sans craindre qu'il en résulte une responsabilité légale. En Colombie-Britannique et en Saskatchewan, présenter des excuses ou exprimer des regrets n'est plus synonyme de reconnaissance de faute, et l'on ne peut pas s'en servir comme preuve devant un tribunal. L'avenir dira quels effets ces nouvelles législation produiront, mais ils vaudront la peine d'être observés.

2008-04998/

Saluer le travail en faveur des droits de la personne

Nous annonçons le début des mises en candidature au Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne et à la Bourse commémorative Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse.

« Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, nous saluons des activités qui ont fait progresser les droits de la personne dans diverses collectivités, explique M^me^ Dianna Scarth, directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Nous demandons aux Manitobains et Manitobaines de songer à proposer des candidatures pour le prix ou pour la bourse jeunesse. Le travail et les efforts accomplis par beaucoup de gens restent souvent inconnus à l'extérieur de leurs collectivités. Cette manifestation est une célébration qui donne aux personnes ou aux groupes la reconnaissance qu'ils méritent. »

Cette année, le Prix du dévouement mettra en valeur une activité qui a fait progresser la cause des droits de la personne en permettant de surmonter la discrimination fondée sur le handicap mental. Le prix jeunesse sera attribué à un groupe de jeunes ou à un jeune qui a agi pour favoriser le respect des droits de la personne et les libertés fondamentales au Manitoba.

Parmi les anciens lauréats du prix, mentionnons Chuck Duboff, Winnipeg Harvest, Marceline Ndayumvire, Kathy Mallet, Sherri Walsh, Phil Fontaine, Chris Vogel et Richard North. Créée en 2005, la Bourse commémorative Sybil-Shack a été décernée au Maples Collegiate Unity Group et à Tasha Spillett.

Le comité des prix de la Commission des droits de la personne du Manitoba est composé de représentants de la Commission des droits de la personne du Manitoba, de l'Association manitobaine des droits et libertés et de la Commission canadienne des droits de la personne.

La date limite pour le dépôt des candidatures est le 9 novembre 2007. Pour obtenir davantage d'information sur les critères d'admissibilité au prix, vous pouvez communiquer avec la Commission des droits de la personne du Manitoba, l'Association manitobaine des droits et libertés ou la Commission canadienne des droits de la personne. Des renseignements à ce sujet figurent également sur le site de la Commission des droits de la personne du Manitoba à www.gov.mb.ca/hrc/.

La réussite des femmes immigrantes au Manitoba en vedette pendant le Mois de l'histoire des femmes

M^me^ Ang'er Ruay, lauréate du prix attribué par l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA) et l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines (YWCA) aux jeunes femmes qui se sont distinguées, était l'une des conférencières invitées à la réception organisée le 4 octobre 2007 à l'occasion du Mois de l'histoire des femmes. Enfant, M^me^ Ruay a survécu aux atrocités de la guerre civile dans le sud du Soudan. Orpheline à l'âge de cinq ans, elle a vécu jusqu'à sa 19^e^ année dans une situation précaire l'obligeant à errer dans la jungle et à s'abriter dans des camps de réfugiés. Aujourd'hui, elle est inscrite à la faculté des sciences infirmières de l'Université du Manitoba.

Le défi – suite de la page 1

Un des élèves participants, Robert Gott, explique dans son exposé : « Aujourd'hui, le racisme touche beaucoup de gens; des Blancs, des Noirs et des Autochtones. Peu importent votre race, la couleur de votre peau ou vos croyances. Ce qui importe, je crois, c'est surtout ce qui est en vous, ce que vous êtes et ce à quoi vous rêvez. » Il poursuit en expliquant qu'il veut protéger les futurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants contre la discrimination afin que « nos cultures connaissent un avenir plus sûr et plus stable ».

Robert Gott, de la nation crie de Sapotaweyak, souligne que le racisme cause du tort à tout le monde.

Dans son exposé, Yvette Arnault a demandé aux élèves s'ils avaient connu une expérience de racisme et ce qu'ils ont ressenti à cette occasion : « Pensez un instant à ce que ressentent les autres lorsqu'on se moque d'eux ou qu'on se bagarre avec eux à cause de la couleur de leur peau ou de leur religion ». Selon Yvette, faire preuve de racisme équivaut à juger un livre d'après sa couverture : « Le livre contient des pages mais les pages veulent qu'on les lise et qu'on les comprenne ».

Yvette Arnault explique à des élèves plus jeunes qu'ils doivent avoir confiance en eux.

Félicitations à tous les élèves de la St. Laurent School et du Margaret Barbour Collegiate. Les deux établissements recevront un certificat de réussite de la Commission des droits de la personne reconnaissant le travail accompli ainsi qu'une subvention de 500 $ destinée au financement de projets en cours.

Une conférence attire l'attention sur la lutte contre la faim

La Journée mondiale de l'alimentation a été saluée ce mois-ci à Winnipeg par une conférence sur le droit à l'alimentation. Le comité organisateur de la conférence était composé de représentants de la Banque de céréales vivrières du Canada, de Manitoba Food Charter et de Winnipeg Harvest. Selon des chiffres communiqués par Winnipeg Harvest, cet organisme communautaire à but non lucratif a donné de la nourriture à plus de 39 000 personnes par mois l'année dernière.

Parmi les participants à la conférence figuraient l'ancienne présidente de la Commission des droits de la personne du Manitoba, M^me^ Janet Baldwin, ainsi que sa directrice générale, M^me^ Dianna Scarth. Au cours de la séance plénière, on a présenté des renseignements portant sur la nécessité de respecter, de protéger et d'appliquer le droit à l'alimentation. Les participants se sont ensuite divisés en petits groupes afin de discuter de plans d'action viables visant à réduire la faim et la pauvreté.

À Thompson, des discussions sur la culture de produits alimentaires pour les résidents du Nord ont eu lieu dans le cadre du Northern Harvest Forum.

On peut obtenir davantage de renseignements sur les Manitobains et Manitobaines qui travaillent à renforcer la sécurité alimentaire auprès du Manitoba Food Security Network (réseau de sécurité alimentaire du Manitoba).